



**Arbois**  
JURA

## DECISION 16/24

Ville d'Arbois  
Tél : 03 84 66 55 55  
Mail : [mairie@arbois.fr](mailto:mairie@arbois.fr)  
[www.arbois.fr](http://www.arbois.fr)

**Objet :** Mise aux normes électriques – Eglise St Just

La Maire de la Ville d'Arbois,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 04 mars 2024, délégrant à Mme la Maire toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant la nécessité de mettre aux normes l'installation électrique de l'église St Just,

Vu le devis établi par la SAS PRETRE & Fils,

### DECIDE

De retenir la proposition de la SAS PRETRE & Fils et de lui attribuer les travaux de mise aux normes électriques de l'église St Just pour un montant de 60 844.80€TTC

Arbois, le 27 juin 2024

La Maire,



Valérie DEPIERRE